

- Commune de CLECY -

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2026

Le neuf Mars deux Mille vingt-six à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Clécy, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, le Maire**.

Date de convocation : 03 Mars 2026

Etaient présents : M. CARVILLE, M. FERRARI, Mme LE CORRE, M. MODESTE, M. BAR, M. LEBAS, M. MOTIER, M. MORAND, Mme GIRON, M. BOURGUIGNON, Mme RAULT, M. SERZEC, Mme LEBAS

Absente excusée : Mme GALVAN

Absente : Mme LEVEILLE

Mme Astride LE CORRE a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 16 Février 2026, adressé aux Conseillers Municipaux, est approuvé à l'unanimité.

Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Il est donné lecture du compte financier unique 2025 du budget de la commune de Clécy et des budgets annexes Via-Ferrata et Station-Service, validé par le Centre des Finances Publiques.

Budget Commune :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		837 617,64	187 952,81		187 952,81	837 617,64
Opérations de l'exercice	789 658,18	1 130 757,60	708 308,70	379 651,17	1 497 966,88	1 510 408,77
TOTAUX	789 658,18	1 968 375,24	896 261,51	379 651,17	1 685 919,69	2 348 026,41
Résultats de clôture		1 178 717,06	516 610,34			662 106,72
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	789 658,18	1 968 375,24	896 261,51	379 651,17	1 685 919,69	2 348 026,41
RESULTATS DEFINITIFS		1 178 717,06	516 610,34			662 106,72

Budget Via-Ferrata :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	10 325,20		344,38		10 669,58	
Opérations de l'exercice	11 458,00	10 440,00	5 440,00	11 458,00	16 898,00	21 898,00
TOTAUX	21 783,20	10 440,00	5 784,38	11 458,00	27 567,58	21 898,00
Résultats de clôture	11 343,20			5 673,62	5 669,58	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	21 783,20	10 440,00	5 784,38	11 458,00	27 567,58	21 898,00
RESULTATS DEFINITIFS	11 343,20			5 673,62	5 669,58	

Budget Station-Service :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			54 610,59		54 610,59	
Opérations de l'exercice	652 567,67	626 590,51		16 742,35	652 567,67	643 332,86
TOTAUX	652 567,67	626 590,51	54 610,59	16 742,35	707 178,26	643 332,86
Résultats de clôture	25 977,16		37 868,24		63 845,40	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	652 567,67	626 590,51	54 610,59	16 742,35	707 178,26	643 332,86
RESULTATS DEFINITIFS	25 977,16		37 868,24		63 845,40	

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, il ne participera pas au vote.
Le doug soumet le CFU 2025 au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Clécy, de la Via-Ferrata et le CFU de la Station-Service.

AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire indique qu'une délibération pour la reprise anticipée des résultats a été validée le 16 février 2026 afin de voter le budget 2026.

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats du budget :

Budget commune :

<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 789 658,18 €	Dépenses de l'exercice : 708 308,70 €
Recettes de l'exercice : 1 130 757,60 €	Recettes de l'exercice : 379 651,17 €
Résultat de l'année : 341 099,42 €	Résultat de l'année : - 328 657,53 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 837 617,64 €	Déficit : - 187 952,81 €
Résultats cumulés clôture : 1 178 717,06 €	Résultats cumulés clôture : - 516 610,34 €
Besoin de financement reporté au 001 en dépenses d'investissement : 516 610.34 €	
Excédent reporté au 002 en recettes de fonctionnement : 662 106.72€	

Monsieur le Maire propose d'approuver les résultats et d'adopter leurs affectations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les résultats du budget de la Commune et leurs affectations.

Budget Via Ferrata :

<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 11 458.00 € Recettes de l'exercice : 10 440.00 € Résultat de l'année : - 1 018.00 €	Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 5 440.00 € Recettes de l'exercice : 11 458.00 € Résultat de l'année : 6 018.00 €
Résultats antérieurs Déficit : -10 325.20 € Résultats cumulés clôture : -11 343.20 €	Résultats antérieurs Déficit : - 344.38 € Résultats cumulés clôture : 5 673.62 €
Résultat déficitaire reporté au 002 en dépenses de fonctionnement : 11 343.20€	
Excédent reporté au 001 en recettes d'investissement : 5 673.62 €	

Monsieur le Maire propose d'approuver les résultats et d'adopter leurs affectations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les résultats du budget de la Via Ferrata et leurs affectations.

Budget station-service communale :

<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 652 567.67 € Recettes de l'exercice : 626 590.51 € Résultat de l'année : - 25 977.16 €	Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 0 € Recettes de l'exercice : 16 742.35 € Résultat de l'année : 16 742.35 €
Résultats antérieurs Excédent : 10 084.93 € Résultats cumulés clôture : -15 892.23 €	Résultats antérieurs Déficit : - 54 610.59 € Résultats cumulés clôture : - 37 868.24 €
Besoin de financement reporté au 001 en dépenses d'investissement : 37 868.24 €	
Résultat déficitaire reporté au 002 en dépenses de fonctionnement : 25 977.16 €	

Monsieur le Maire propose d'approuver les résultats et d'adopter leurs affectations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les résultats du budget de la Station-Service et leurs affectations.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

La commune apporte des aides aux associations par la mise à disposition d'équipements lors des manifestations et par l'attribution de subventions visant à accompagner le fonctionnement des structures.

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution des subventions aux associations a été délibérée le 16 février 2026.

Cependant de nouveaux dossiers de demandes de subventions ont été déposés à la Mairie, par :

- OMAC Spectacles (spectacles vivants de théâtre, musique, danse)
- Comité de jumelage de Pont d'Ouilly
- Association La Dumont d'Urville (gymnastique à Condé sur Noireau), 11 personnes de Clécy
- Association Thury Plein Air, 3 enfants de Clécy

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	Montant attribué
OMAC Spectacles	50 €
Association La Dumont d'Urville (gymnastique à Condé sur Noireau)	165 €
Association Thury Plein Air	45 €
TOTAL	260 €

Il ne sera pas attribué de subvention au Comité de jumelage de Pont d'Ouilly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution des subventions conformément au tableau ci-dessus pour un montant total 260 €.

ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Le Maire informe que les poursuites effectuées par le Trésor Public n'ont pas permis de recouvrer les sommes dues par les débiteurs suivants et propose l'admission en non-valeur des créances concernant la liste n°6871620115 /2026 :

Nom débiteurs	Montant total de la dette	Reste dû
HONQUERT Virginie	960,00 € TTC	54,26 € TTC
TOTAL		54,26 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur la créance ci-dessus, pour un montant total de 54,26 € TTC.

DEVIS TRAVAUX

Monsieur le Maire présente des devis au Conseil Municipal :

- Un devis du SDEC Energie d'un montant de 15 582.55€ TTC, la contribution de la commune s'élèverait à 9 089.82€, pour le renouvellement des projecteurs de l'église.

Un autre devis sera demandé à un électricien.

Une réflexion sera également menée sur un éclairage à l'intérieur de l'église pour mettre en valeur les vitraux et pour limiter la pollution lumineuse. Le coût paraît très élevé.

- Un devis de la SARL MARIE Pascal pour le débroussaillage. Le prix au mètre a augmenté. Le contrat est reconduit pour 3 ans.
- Bail du fleuriste : le fonds est à vendre. Un repreneur non fleuriste serait intéressé.
Le fleuriste souhaiterait résilier le bail de manière anticipée.

Le conseil décide d'accepter la dénonciation du bail de manière anticipée et d'accepter un changement d'activité tout en gardant un droit de regard sur la future installation et autorise M. le maire à engager toutes les démarches nécessaires.

À 11 voix POUR
à 2 voix CONTRE
à 0 Abstention

INFORMATIONS

Questions :

La tranchée rue du beau site est à combler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21H55

Le Maire
Raymond CARVILLE

La secrétaire de séance
Astride LE CORRE